**Faits d'escroqueries, abus de confiance et tentatives sur le ressort de la compagnie de gendarmerie départementale de BEAUNE - 2eme trimestre 2017 -**

Madame B 87 ans Pommard

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | L'auteur croise la victime qui est sur le point de rentrer dans son appartement.L'auteur interpelle la victime et lui fait croire qu'il la connaît. En effet l'auteur indique à la victime qu'il lui a vendu par le passé des matelas. L'auteur insiste auprès de la victime afin de rentrer dans son logement pour voir l'état de ses matelas. Une fois dans la chambre, l'auteur soulève le matelas et dépose dans le même temps une dizaine d'asticots. La victime constate la présence des asticots et est un peu choquée par la situation. L'auteur lui propose de lui vendre 2 matelas pour un total de 3000 euros. La victime refuse. L'auteur propose 2500 euros ; la victime accepte. L'auteur se fait aider d'un complice et monte deux matelas dans l'appartement de la victime. Ils demandent à la victime d'être payés en liquide. Celle-ci leur indique qu'elle ne dispose pas d'une telle somme en liquide. Les auteurs lui demande de leur verser tout ce qu'elle peut en liquide et de compléter avec un chèque.La victime donne donc 1000 euros en liquide et fait un chèque de 1100 euros. Avant de quitter les lieux, les auteurs descendent dans les poubelles du bâtiment les matelas (sur lesquels ont été trouvés les asticots) et les découpent en petits morceauxLa victime s'aperçoit de la supercherie quelques semaines plus tard Les nouveaux matelas sont de très mauvaise qualité comparé aux anciens. |

Monsieur S 77 ans Arnay le Duc

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime reçoit sur son ordinateur un message lui mentionnant qu'il a été tiré au sort pour bénéficier d un Iphone 7 Plus au prix de « 3 euros ». Ce message lui semble provenir de l'opérateur Orange. Il transmet donc le numéro de sa carte bancaire et quelques jours plus tard il est débité de 3 euros puis 49 euros sans jamais recevoir l'appareil. |

Monsieur G 84 ans Meursaullt

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime donne à deux de ses amies plusieurs chèques non remplis pour divers achats (courses, essences) pour une somme approximative de 80 euros et 40 euros.Ils sont signés et datés.6 chèques sont réalisés au total. 4 chèques sont encaissés pour une valeur totale de 12 000€. |

Monsieur G 86 ans Bouze les Beaune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | Un individu se présente au domicile de la victime. Il frappe et entre sans y être invité. Il déclare être du service après vente et qu'il vient changer le matelas car il ne correspond pas au sommier. L'homme et "son fils" procède à l'échange des matelas et invite la victime a remettre un règlement de deux chèques 1000 et 1200€. Une fausse facture est remise à la victime |

Madame P 65 ans Trouhans

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime s'inscrit sur un site de rencontre ELITE et entre en contact avec un individu. Après plusieurs échanges téléphoniques, l'homme lui dit qu'il va lui envoyer un chèque de 2100€ et qu'il faut qu'elle l'encaisse. Une fois encaissé, la victime retire 1300€ qu'elle envoie par western union en COTE D'IVOIRE. Le chèque est revenu sans provision. Elle subit un préjudice de 1300€. |

Madame P 58 ans Nuits saint Georges

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime se fait arrêter sur la route par une famille de gens de pays de l'est (1 homme, une femme, 2 enfants et 1 bébé). L'homme lui explique qu'il est en passe d'essence et qu'il n'a pas d'argent en euro. Il tend un billet de 500 forint hongrois à la victime pour qu'elle les emmène prendre de l'essence. Il lui fait comprendre que cela équivaut à 250€. La victime lui donne l'argent et la famille repart sans prendre d'essence. 500 forint = 1..63€. |

Madame T 22 ans Losne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime recherche sur internet un centre de financement afin d'effectuer un crédit de 36 000 euros. Elle se rend sur le site internet d'un centre nommé "LE FINANCEMENT" . Quelques jours après un individu la contacte et lui envoie un premier chèque de 20 175 euros puis un second de 23 000 euros mais lui demande en échange d'effectuer trois virements : 6 175 euros, 10 000 euros et de 4 000 euros. Les chèques reçus par la victime ont été rejetés par la banque (volés) . La victime a effectué deux virements d'un montant de 6175 euros puis un second de 10 000. Le troisième virement demandé n'a pas été effectué.Son compte présente donc un solde débiteur de 16000 euros , soit le préjudice associé à l’escroquerie. |

Monsieur F 31 ans Bligny les Beaune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime communique par mail avec une tierce personne qui lui explique qu'un chèque de 1800€ va lui être envoyé. La victime doit établir à l'encaissement de ce chèque trois mandats cash pour un montant de 900€ au total et conserver la somme de 900€ pour le service rendu. La victime septique à la réception du chèque contacte la banque qui lui indique que le chèque est signalé volé mais malgré cela elle l'encaisse. Elle retire la somme de 900€ et établi 3 mandats cash pour un montant de 900€ quelques jours plus tard elle constate que le chèque n'a pas été crédité sur son compte bancaire. Préjudice de 900 euros. |

Madame T 45 ans Esbarres

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | la victime voit une annonce de voiture sur internet et y répond.Quelques jours après un homme prend contact avec la victime et lui fixe un lieu de rendez vous pour effectuer la transaction. L’homme demande à la victime de lui faire un mandat cash de 800€ avant le rendez vous.La victime s’exécute, se rend au rendez vous mais bien sûr n'y rencontre personne.Le mandat cash a été effectué. Le préjudice est de 800 euros. |

Madame G 36 ans Nuits saint georges

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime reçoit sur son téléphone portable, alors qu'elle est sur son compte orange, un tirage au sort lui indiquant qu'elle a gagné un I-phone 7 pour le prix d'un euro. La victime donne ses coordonnées bancaires afin d'être prélevé d'un euro. Elle ne reçoit pas son i-Phone 7.Et, elle est prélevé deux mois de suite d'un quarantaine d'euros. Préjudice 80 euros. |

Monsieur C 26 ans Nuits saint Georges

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime vend un réfrigérateur sur le site LE BON COIN pour un montant de 200 euros. Un homme intéressé le réserve, étant prêt de l'acheter 40 euros de plus. Il dit envoyer un service d'enlèvement à domicile Il lui propose de payer l'achat via le service DHL express. Étant d'accord sur le principe, mais n'ayant pas de compte, elle remet son adresse mail pour l'ouverture. Ce service lui envoie un mail lui demandant d'acheter une carte PCS de 150 euros étant des frais d'assurance pour le transfert et de transmettre le code à un numéro de téléphone, ces frais étant remboursés dès le retrait de l'argent. Elle s'exécute. Sur son ordinateur, un compte DHL est ouvert. A la demande du site, elle saisit toutes les coordonnées de sa carte bancaire, Une validation de la transaction lui est transmise mentionnant le retrait d'argent sous 24 heures. Puis un nouveau message apparaît, elle doit de nouveau racheter deux carte PCS de 150 euros, dépôt minimum pour l'activation du compte DHL. Sur ces faits, elle s'aperçoit de l'escroquerie. |

Monsieur M 73 ans Arnay le Duc

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime voit son ordinateur se bloquer et un message apparaître lui demandant d'appeler un numéro pour dépannage. Il s'exécute et donne ses numéros de CB pour réparation (il sera débité de 299,99€). Pendant la réparation de son ordinateur, la victime sent l'arnaque et débranche tout et tente de faire opposition au prélèvement auprès de sa banque, sans résultat.La victime fait tout de même réparer son ordinateur par un tiers pour la somme de 75€. |

Madame M 22 ans Arnau le duc

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime, après avoir mis son smartphone en vente sur « LEBONCOIN », est contactée par une acheteuse intéressée par son appareil et lui en proposant 20€ de plus pour s'assurer de la vente.L'acheteuse indique avoir effectué le paiement via Paypal bien que que la vendeuse n'en soit pas avertie comme cela est prévu. Entre temps la vendeuse souhaite annuler la vente car elle a trouvé un acheteur qui lui prend le GSM en main propre avec remise de l'argent en numéraire. L'acheteuse lui fait croire qu' elle ne peut être remboursée par Paypal et demande le remboursement.La victime reçoit alors sur sa boite mail des courriers provenant, de ce qu' elle croit être Paypal, lui indiquant la marche a suivre pour une procédure de remboursement via l'achat de coupons PCS. La victime finira par acheter pour 1330€ de coupons, dont elle a transmis les codes, avant que sa carte bleue ne se bloque et qu' elle ne s'aperçoive qu' elle était en train de se faire escroquer. |

 |

|  |
| --- |
|  |

Monsieur B 37 ans Bligny sur Ouche

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | Le ou les auteurs rencontrés par la victime via Facebook, ont envoyé des chèques à celui-ci d'un montant de 2500 et 8200 €. La victime les a directement encaissés, et a reçu pour consigne d'aller en bureau de tabac afin d'acheter des tickets transcash pour un montant de 2000€ à répéter plusieurs fois afin d'atteindre la somme réunis des 2 chèques reçus. En échange 1% du bénéfice sur chacun des chèques étaient prévu pour la victime. n'ayant pas les moyens financier il a donc acheter les tickets pour une somme de 320€. Les deux chèques ont été bien sur rejetés ultérieurement par sa banque (déclarés volés).. |

Monsieur R 45 ans Montceau et Echarnant

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | Le ou les auteurs contactent la victime via «Messenger , il se fait passer pour une jeune femme éperdument amoureuse de lui pour lui soutirer de l'argent. Jeune femme de Cote d'Ivoire qui demande de l'argent pour venir le voir et lui payer le billet d'avion.. Le préjudice est estimé à 3490 euros payé en coupon PCS. |

Entreprise Savigny les Beaune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La comptable de la société reçoit un appel du mis en cause afin d'effectuer des virements afin d'acheter une société en Asie. Des échanges se font par mails avec une adresse imitant celle du directeur de la société.Estimant cela suspect , elle contacte le directeur de la société par téléphone et découvre la supercherie. Aucun virement n'est fait. |

Madame M 20 ans Magny les villers

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime cherche un appartement pour ses études à Dublin. Elle est contactée par la mise en cause via le site « easy room mate ». qui lui propose un logement.Elle doit payer une caution de 700€ (par virement) et doit payer un mois de loyer ( ce qu'elle refuse de faire). Elle s'aperçoit plus tard que ledit logement n'existe pas et qu’elle s’est faite escroquée.Préjudice de 700 euros . |

Madame D 34 ans Echenon

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime répond à une annonce sur le site « Le Bon Coin » pour l’acquisition d’un quad. Elle accepte de payer par mandat cash sans avoir pu entrer en contact physique avec le vendeur , sans avoir vu le matériel. L'auteur de l'escroquerie récupère le code du mandat cash mais la victime n'a pas reçu son quad. Elle subit un préjudice de 2 550 euros. |

Monsieur M 35 ans Saint Jean de Losne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime demande au MEC d'effectuer des travaux de réfection de sa maison pour 3700€. Aucun contrat n’est signé entre les 2 parties (Travail dissimulé) .La victime donne les 3700€ en cash au mis en cause (MEC) . Les travaux ne sont pas amorcés.Le MEC demande 500€ puis 400€ , en cash pour l'achat du matériel.Le MEC demande 4 chèques de 500€ supplémentaires pour l'achat du matériel.Les chèques ont été encaissés par le MEC pour 1 formule et pour 3 formules par la familles de la petite amies du MEC. Les travaux n'ont jamais été effectués et l'argent n’a bien sur jamais été restitué.Le préjudice global est de 6600 euros. |

Madame S 55 ans Labergement Les Seurre

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime met en vente un canapé sur le site « LE BON COIN ». Le ou les auteurs envoient des SMS et appellent la victime pour mettre en place une transaction en lui demandant d’acheter (au bureau de tabac) un coupon PCS de 100 euros pour valider la transaction chose qu'elle fait. Elle communique à l’escroc le code associé au coupon PCS , lequel lui permet de recharger sa propre carte PCS. Il n’y a plus d’échanges à l’issue. Préjudice de 100 euros pour la victime. |

Monsieur M 46 ans Montceau et Echarnant

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | Début mars 2017, la victime ouvre un compte trader sur internet qui lui garanti un taux de 14%. Elle effectue plusieurs virements bancaires sur ce compte pour un montant total déposé de 61050€.Le 20 avril 2017, elle constate que son compte bancaire est approvisionné à 898540.80 euros c'est à ce moment là qu'elle comprend qu'il y a un problème.La victime tente de contacter son conseiller bancaire par mail, en vain. La victime constate par la suite que les 61050€ déposé sur le compte ont disparu. |

Monsieur F 27 ans Beaune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime pense contracter un prêt entre particuliers pur un montant de 18000 euros. La victime suit les directives de la personne qui lui a envoyer le chèque, elle prétend vouloir s'assurer que l'emprunteur n'est pas fiché banque de France. La victime encaisse le chèque de 1800 euros qui lui parvient de son prêteur et renverse cette somme immédiatement en communiquant les codes de coupons cartes PCS (achetés au bureau de tabac)Le prêteur explique que la somme de 18000 euros lui sera versée entre 24 et 48 heures. La victime ne recevra bien sûr jamais rien. Le chèque qui lui est parvenu lui est retourné par sa banque pour motif : chèque volé et le compte débité de la somme initialement versée. Préjudice de 1800 euros. |

Madame D 55 ans Saint romain

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime se connecte sur le site : «  www.\*\*\*\*\*montgolfière.com » pour acheter un vol de montgolfière pour le mariage de sa fille. Après avoir échangé quelques mails elle procède à l'achat d'un vol pour un montant de 1175€ via PAYPAL..Le compte de la victime est débité mais elle ne recevra jamais le produit de son achat. Après plusieurs relances elle constate que l'adresse mail n'est plus valide. Elle comprend qu'elle a été victime d'une escroquerie.Préjudice de 1175 euros. |

Madame V 49 ans Eguilly

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | la victime est contactée par téléphone par un organisme pour la mise en conformité aux normes handicapés des installations de son entreprise. Il lui est rappelée qu'elle n'a pas tenu les délais et qu'elle doit s'acquitter pour l'évaluation de ses installations de la somme de 990 euros. Elle règle en communiquant ses références de carte de paiement sur un lien "easytransac" transmis sur sa boite mail. Intriguée par cette démarche après coup, elle fait une recherche sur le numéro de téléphone de l'appelant "0977550670". il ressort qu'il s'agit d'une escroquerie. |

Monsieur M 47 ans Montceau et Echarnant

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime réserve une location dans le sud de la France via le site "le bon coin". L'annonceur lui demande de verser un acompte de 240 euros pour la location par virement bancaire. La victime reprend contact avec l'annonceur pour avoir l'adresse exacte de la location. A ce jour il n'a plus aucune nouvelle de lui et le numéro fourni par l'annonceur est non attribué. |

Monsieur C 22 ans Saint Jean de Losne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | L'auteur prend contact par e-mail avec la victime qui a mis en vente une console de jeux sur le bon coin. L'auteur demande l'envoie de 350 euros de taxe par western union. La victime paye et envoie l'argent en cote d'ivoire. L'auteur reprend contact avec un second e-mail et demande 950 euros. La victime comprend alors que c'est une arnaque. Préjudice de 350 euros. |

Monsieur J 76 ans Arcenant

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Manière d'opérer |  | La victime reçoit un courriel de la part d'un ami lui expliquant qu'il se trouve à l'étranger et qu'il a été victime d'un vol de ses moyens de paiement. Il demande à la victime d'acheter 3 coupons « TRANSCASH » de 150 euros chacun et d'envoyer les codes de rechargement par courriel. La victime achète les 3 coupons et envoie les codes de rechargement à l'auteur. La victime est contactée par téléphone par son ami qui l'informe que son compte de messagerie a été piraté et que des mails frauduleux ont été envoyés à tous ses contacts. Le préjudice est de 450 euros. |

**Il est essentiel d'adopter et de faire connaître les attitudes et comportements suivants :**

- Lors de la découverte d'un cambriolage ayant été commis à son domicile, il importe de ne toucher à rien, de ne pas ranger, de ne pas effacer les hypothétiques traces résiduelles. Seule **la préservation des lieux** permettra aux enquêteurs de la gendarmerie en charge des opérations de police technique et scientifique (PTS) de découvrir d'éventuels indices (relevés d'empreintes, traces ADN ..) permettant d'incriminer à terme leurs auteurs, de résoudre l'affaire et de retrouver les biens appartenant aux victimes .

-Utiliser le dispositif **«** **tranquillité vacances »** : en signalant son départ aux unités de gendarmerie, à son voisinage , aux référents participation citoyenne.

-En cas d'alerte, d'identification d'un fait sortant de l'ordinaire , **composer le 17** et rendre compte à la gendarmerie. Ne jamais avoir peur de déranger. Noter les faits , les éléments (plaques d'immatriculation ….) de manière aussi complète que possible, utiliser son téléphone et ses fonctionnalités : enregistrer, filmer, photographier…

-**Renforcer la protection passive** de son domicile autant qu'il est possible afin d’empêcher, de retarder, de compliquer les actes de prédation  : barres de renforts permettant de sécuriser les volets, portes et fenêtres afin qu'ils ne cèdent pas à la première pression, portes blindées, barraudages , .. éclairages extérieurs déclenchés par détecteur de mouvement ….

-**Alarmes autonomes** . Cela est très efficace. L'essentiel des kits (magasins de bricolage) comprennent des détecteurs d'ouverture de portes, de fenêtres, des radars images détecteurs de mouvement .. reliés à une centrale déclenchant la sirène d'alerte en cas d'intrusion. Cette centrale pilote l'ensemble et peut transmettre images et alerte à votre smartphone. L'essentiel des cambrioleurs prend la fuite. Certains demeurent néanmoins , repèrent et détruisent la centrale (ce qui neutralise la sirène et empêche la diffusion de photos par MMS ) et procèdent au cambriolage malgré tout. Cela est néanmoins rare.

Apposer le cas échéant des plaques signalétiques et « stickers » **récents** laissant croire à l'existence d'un dispositif d'alarme ou télésurveillance, chien... déployer des caméras factices à leds….. etc.

-La sécurité est un coût qu'il est très valable d'assumer mais aussi une discipline de comportement : En cas de sortie **brève ou prolongée**  ( si absence d'automaticité d'ouverture et fermeture) faire l'effort de sortir de son véhicule et de fermer le portail d’accès à sa résidence.

Portail ouvert et absence de véhicule stationné égale incitation au cambriolage

-Ne pas hésiter à laisser tout ou partie de son domicile éclairé, tout particulièrement en début de soirée , ou la nuit, laissant croire à une présence, en cas d'absence temporaire ou prolongée . Notamment à l'automne aux changements d'horaires.

-Fermer à clef sa porte d'entrée y compris lorsque l'on est présent à son domicile (« home jacking »). Ne pas positionner les clefs donnant accès aux véhicules à proximité de la porte d'entrée sur la commode , la console , le vide poche…., visuellement et immédiatement accessibles.

-Fermer à clef sa voiture, ne rien laisser d’apparent dans l’habitacle au risque de se le faire voler.

-Les délais inhérents à un cambriolage sont courts, entre 5 et 15 minutes . Sont privilégiés les objets multi média peu lourds et onéreux, facilement transportables et revendables sur les sites commerciaux ( ebay, le bon coin et autres..).

Sont privilégiés surtout le numéraire et les **bijoux, le métal précieux, l'or de ces dames.**

L'absence d'or implique à terme l'absence de vols. C'est à peu prés aussi simple que cela. A chaque particulier de conserver si possible son or dans le coffre d' une banque , à ne le sortir que pour des occasions ciblées et particulières.

-Rares sont ceux et celles qui privilégient cette solution. Il est alors absolument essentiel de conserver son or, ses valeurs dans une cache qui ne soit pas la table de nuit , la chambre à coucher, la salle de bains, lesquelles seront systématiquement fouillées . Là encore mieux vaut renoncer à la commodité , à la facilité. Si la cache est **difficilement accessible ,** peu pratique pour ce qui est de cacher et de retirer ses bijoux , on peut imaginer qu'elle pourra échapper aux cambrioleurs.

-Les démarcheurs et colporteurs en porte à porte peuvent être des délinquants en repérage ou prêts à commettre un acte délictuel en fonction des opportunités. Un vrai commercial cherchera à obtenir un rendez vous pour faire une démonstration relative au produit ou service qu'il cherche à vous vendre. Il cherchera à rencontrer les deux décisionnaires et très rarement un seul sous peine de ne pouvoir vendre ou vous voir vous rétracter au cours du délai légal. Vous pouvez exiger la production d'une carte professionnelle, d 'une carte d'identité. **Ne faites jamais rentrer quiconque dans votre domicile lors d'un premier contact. JAMAIS.**

-Les personnes âgées sont les plus vulnérables. Une fois que le contact est pris , que la garde est baissée , que l'interlocuteur paraît sympathique , que la relation est nouée , elles ne se méfient plus ou moins. Le faux agent des eaux prétextant une fuite , le faux agent du gaz, le faux couvreur ayant repéré une prétendue fuite sur la toiture …. peut rentrer seul ou avec un complice. Pendant que l'un occupe le ou les victimes , le second fouille les chambres, cherche et trouve les éléments de valeur . Ils prétextent une urgence puis ressortent avec le produit de leur larcin.

-Les auteurs des faits peuvent être des locaux de tous âges comme des délinquants de passage , voir des équipes organisées et très mobiles. Les faits peuvent avoir lieu de jour comme de nuit. Cependant les vols en résidences principales ou secondaires se situent plus généralement en journée (matinée ou fin d’après midi et tombée de la nuit) en l'absence de leurs occupants. Les vols nocturnes concernent davantage les dépendances et locaux commerciaux.

- Enfin, à l’échelon municipal **la vidéo protection** est un moyen de dissuasion efficace qui facilite également grandement la résolution d’enquêtes en cas de commission d'actes délictueux. Déploiement d'un système permettant une protection 24H/24, conservation des images et vidéos une dizaine de jours ( enregistreur de données placé en un lieu sûr à la mairie) afin de faciliter les investigations judiciaires en cas de dépôt de plainte.

Cela peut faire l'objet d'une réflexion au sein d'un conseil , d'un bassin de population quelle qu'en soit la taille.

Elle ne nécessite pas de compétences particulières, elle ne nécessite pas de se doter d'une police municipale . Elle représente un coût d'acquisition certes , de mise en place et d'entretien mais elle peut s’avérer extrêmement utile.